



## Risques liés à copropriété

-----  
Par Alexandre425

Bonjour,  
mon ex, sa mère et moi-même sommes copropriétaires en indivision d'une propriété en campagne. Nous avons contracté un crédit à trois.  
J'ai quitté la propriété car la vie avec elles était impossible, on s'est accordé que je leur laisse le terrain mais que je ne paye plus ma part de crédit. Le crédit est maintenant alimenté par elles seules.

Tant que le crédit est alimenté, je ne crains probablement rien de la banque.  
Quels sont cependant les risques que j'encours dans une telle situation?

Merci pour vos lumières

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Ce que vous décrivez n'est PAS une copropriété.  
C'est une indivision.  
Vous ne payez plus votre part de crédit, toutefois vous êtes solidaire et donc en cas d'impayé la banque peut se retourner contre vous et saisir vos revenus, ou au pire saisir le bien.

N'habitant plus sur place, vous pouvez demander aux autres indivisaires qui y résident une indemnité d'occupation. A l'inverse, ils vous réclameront votre quote part du crédit.

-----  
Par Urbicande75

Bonjour,

par "on s'est accordé" j'imagine qu'il s'agit d'une entente informelle ? non actée ?

Vous auriez peut-être intérêt à étudier les possibilités de vous désengager formellement pour éviter les histoires et clarifier la situation.

Regarder votre contrat de prêt, si il y a des conditions de "désolidarisation".

Si elles payent tout le crédit, il n'y a pas que la banque, elles pourraient aussi ultérieurement changer d'avis et revenir vous demander de payer votre part. Au pire cela peut être pris sur le bien indivis, mais quelle sera sa valeur au moment où elles vous réclameront ...

Plutôt que d'attendre un conflit, régler les choses tant que vous avez une "entente" si possible